



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL

**MOIS DE
FEVRIER
2020**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS FEVRIER 2020 TOME SPECIAL

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE DES MOYENS GENERAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

- Arrêté n°2020-1249 du 10 février 2020 mandat spécial du président du Conseil exécutif de Corse a Madame Muriel Leslingp4
- Arrêté n°2020-1250 du 10 février 2020 mandat spécial du président du Conseil exécutif de Corse a a Madame Muriel Leslingp5
- Arrêté n°2020-1251 du 10 février 2020 mandat spécial du président du Conseil exécutif de Corse a a Madame Muriel Leslingp6
- Arrêté n°2020-1252 du 10 février 2020 mandat spécial du président du Conseil exécutif de Corse a a Madame Muriel Leslingp7

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE EN CHARGE DU
PATRIMOINE DE LA
COLLECTIVITE DES MOYENS
GENERAUX ET DE LA
COMMANDE PUBLIQUE.**

2020-1249

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître Martine LIEUTAUD MASSONI, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la COLLECTIVITE DE CORSE et les héritiers de [REDACTED], propriétaires de la parcelle cadastrée [REDACTED] d'une superficie de 6104 m² sise sur le territoire de la commune de PENTA DI CASINCA, pour un montant total de **213 640 € (deux cent treize mille six cent quarante euros) soit 35 €/m²**, et ce dans le cadre de réserves foncières pour l'aménagement de la voie nouvelle entre U Viscuvatu et Talasani.

Fait à Bastia, le **10 FEV. 2020**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

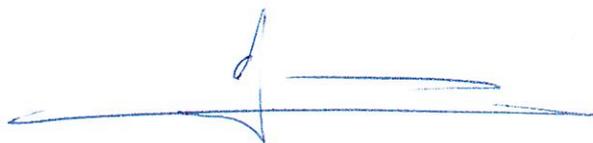
2020-1250

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la COLLECTIVITE DE CORSE et la copropriété PAESE DI MARE, propriétaire des parcelles cadastrées AH 1172, acquise en totalité, et AH 1174 pour partie (nouvelle numérotation cadastrale en cours) de superficies respectives de 382 m² et 59 m² sises sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI MORIANI, pour un montant total de **15 435 € (quinze mille quatre cent trente-cinq euros)** soit 35 €/m², et ce dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour entre la route territoriale 10 et la route départementale 109.

Fait à Bastia, le **10 FEV. 2020**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

2020-1251

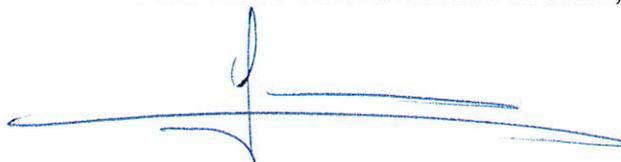
MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la COLLECTIVITE DE CORSE et l'indivision [REDACTED], propriétaire de la parcelle cadastrée [REDACTED] d'une superficie de 24 m² sise sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI MORIANI, pour un montant total de **720 € (sept cent vingt euros)** soit 30 €/m², et ce dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour entre la route territoriale 10 et la route départementale 109.

Fait à Bastia, le **10 FEV. 2020**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

2020-1252

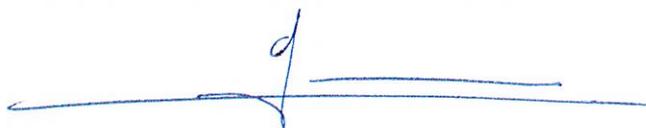
MANDAT SPECIAL

DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière, à la Direction Générale Adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique, afin de me représenter en l'étude de Maître FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à BASTIA, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la COLLECTIVITE DE CORSE et la SCI PAOLI IMMOBILIER, propriétaire des parcelles cadastrées AH 1293 (issue de AH 1203) et AH 1296 (issue de AH 1242) de superficies respectives de 5 m² et 21 m² sises sur le territoire de la commune de SANTA LUCIA DI MORIANI, pour un montant total de **780 € (sept cent quatre-vingts euros)** soit 30 €/m², et ce dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour entre la route territoriale 10 et la route départementale 109.

Fait à Bastia, le **10 FEV. 2020**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1